



Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 01/07/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU

COMUNNE DE VILLEREAU

Etat de présence

Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir	Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir
André FREHAUT	X					Pierre Marie FLAMAND	X				
Emilien BRIATTE	X					Julien GIULIANO	X				
Isabelle BAUGNEE	X					Dorothey ROBERT		X		X	
Delphine JESQUY	X					Nicolas MELEC	X				
Morgan SOUMOIS	X					Frédéric PHILIPPE	X				
Audrey BETH		X		X		Pierre DUMA	X				
Stéphanie MERIAUX	X					Luc CORDUANT	X				
Gaëtan HUMEZ		X	X		Mr BRIATTE						

Nombre de présents : 12 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 13

Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU ouvre la séance à 19h40.

Mr le maire demande au conseil municipal la permission pour que le personnel administratif s'installe à la table de celui-ci.

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 03 juin 2021 n'appelle pas de commentaires de la part du conseil. Mr le maire demande d'approuver le compte rendu de cette séance.

Nombre d'élus présents	10	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	11	Exprimés	11
Votes pour	11	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 01/07/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

Point n°2 : Installation des préfabriqués

Mr BRIATTE informe le conseil municipal que l'installation des préfabriqués se déroulera le mercredi 07 juillet 2021.

Un arrêté municipal sera mis en place avec pose de feux tricolores afin de réglementer la circulation aux abords.

Pour rappel 3 modules seront installés afin de permettre l'emplacement de 3 salles de classe pour la prochaine rentrée scolaire. Cela va permettre d'accueillir dans les meilleures conditions l'arrivée d'une sixième classe et de revoir l'agencement de l'ensemble de l'école.

Pour que cette opération se passe au mieux il est demandé de faire le point sur les personnels disponibles afin de les coordonner au mieux.

Mr FLAMAND se chargera de l'assurance de ces préfabriqués qui devra entrer en vigueur au jour de leur installation.

Point n°3 : Litige salle des sports contre le cabinet Dufour et la société SAC

Par lettre en date du 07 janvier 2021, Mr le secrétaire en chef de la cour Administrative d'Appel de DOUAI a notifié à la commune la requête de la SAS DUFOUR ARCHITECTE.

Cette instance a été enregistrée sous numéro RG20DA01970.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix «pour» dont 1 procuration

- Autorise Mr le maire à ester en justice auprès de la cour Administrative d'Appel de DOUAI, dans la requête n° RG20DA01970.
- Désigne Maître Pierre-Jean COQUELET pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Nombre d'élus présents	10	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	11	Exprimés	11
Votes pour	11	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

Le point est approuvé à l'unanimité.

Point n°4 : Règlement Local de Publicité Intercommunal (arrêté)

Arrivée de Julien GIULIANO à 19h55.

Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 01/07/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU

Pour information ce règlement (RLPI) a été envoyé par mail à tous les membres du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Mr le maire indique au conseil municipal que l'un des objectifs de ce règlement est de lutter contre l'affichage sauvage et la prolifération des panneaux publicitaires.

Lecture est faite par Mr le maire de quelques points généraux qui permettent d'expliquer dans sa globalité l'intérêt de celui-ci.

Afin d'étudier cela lors des prochaines réunions de la communauté de commune du pays de Mormal, il est demandé à la commune de prendre un arrêté qui définira les limites de celle-ci.

Pour cela un repérage des entrées et des sorties de l'agglomération devra être effectué.

Point n°5 : Questions diverses

1- Nouveaux horaires d'école

De nouveaux horaires seront mis en place à l'école lors de la prochaine rentrée scolaire.

Ils seront les suivants : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-12h00 et 14h00-16h30 (Voir annexe jointe).

Ceux-ci ont été validés par le conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 25 juin 2021 et vont par la même permettre la tenue de deux services de cantine.

Il est également porté à l'attention du conseil municipal l'obligation d'élaborer un projet pédagogique, celui-ci a été réalisé par Mme DELVAL et il sera consultable par l'ensemble des parents qui le désirent.

De plus un projet éducatif est également élaboré en collaboration cette fois ci entre la mairie, l'école et le périscolaire.

Arrivée de Mme BAUGNÉE Isabelle à 20h10.

2- Visite de Mme la Sous-Préfète.

Mr le maire informe le conseil municipal que la commune accueillera Mme la Sous-Préfète le vendredi 13 août 2021 en début d'après midi.

Mr CORDUANT explique les points qui seront abordés lors de cette visite.

Il est demandé à la mairie d'élaborer un protocole détaillé qui permettra le bon déroulement de ce

3- Compte rendu de réunion de l'OMC

Mme JESQUY informe le conseil municipal des points évoqués lors de la réunion du 30 juin 2021 et se félicite de la bonne tenue du concours photo et de la fête de la musique. Ces événements ayant rencontré un vif succès malgré cette période compliquée.

Il est envisagé de réunir l'ensemble des associations afin d'élaborer un calendrier prévisionnel des événements pour l'année 2022. L'objectif est de proposer un calendrier proposant des activités tout au long de l'année.

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 01/07/2021
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

4- Informations diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une augmentation des tarifs de restauration de la société API. Il faudra donc prévoir une délibération afin de répercuter cela au 1^{er} janvier 2022.

Mr BRIATTE annonce l'embauche par l'association la Rhônelle d'un animateur sportif.

Mr FREHAUT André, maire de VILLEREAU, clôture la séance à 20h35.